



## Les précaires et la rentrée 2017

### AESH :

La dotation des AESH pour le département à la rentrée 2017 à la rentrée n'est pas encore connu.

Même si devenir AESH comporte des avantages (voir site du SNUipp09 et lettres Snuipp précaires), un CDD de 6 ans avec possibilité d'être Cdésisé, il n'est pas sans poser des questions :

Actuellement en Ariège, le passage d'un contrat CUI en AESH s'accompagne d'une baisse de salaire pour un même nombre d'heures effectué devant élève.

*Nous demandons que les personnels soient tous recrutés à 24h semaine pour maintenir le salaire et que cette quotité horaire soit maintenue ou augmentée chaque année.*

*La professionnalisation de AVS par le corps des AESH ne peut passer que par la formation. Or actuellement seul un module de « formation d'adaptation à l'emploi » de 60h est proposé en début de contrat. Fi de la formation continue. Ceci est une revendication forte que le SNUipp entend bien portée.*

Tout AVSi employé en CAE/CUI et arrivant au bout des 24 mois de contrat peut postuler à un emploi AESH. Il suffit pour cela de faire acte de candidature comportant :

- une lettre de motivation (Vous trouverez ci-joint un exemple de lettre de motivation à modifier selon vos besoins).
- Un CV comportant le parcours professionnel.
- Les évaluations réalisées par les chefs d'établissement ou les directeurs d'école.

Les formations suivies pendant les deux années en CUI.  
auprès de la

Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Ariège  
Direction Administration Générale  
7 rue du Lieutenant Paul Delpech

BP40077

09008 Foix Cedex

Si vous avez effectué 6 ans d'AESH, vous pouvez prétendre à la Cdésiation. Le dossier à monter est le même que pour la situation précédente. Vous trouverez ci-joint un exemple de lettre de motivation à modifier selon vos besoins

**ATTENTION :** pour la rentrée 2017 les dossiers sont à déposer avant le 31 mars 2017.

*Pour toute aide ou complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter ;*

Et les EVS administratifs :

un redéploiement des Evs a été effectué à la rentrée 2016. De petites écoles se sont vues attribuées quelques heures par semaine. On ne peut que s'en féliciter. Mais cela a été fait au détriment de structure plus grosse qui ont perdu un nombre d'heures équivalent.

*Le ministère semble beaucoup plus préoccupé par le recrutement d'AVS pour les élèves en situation de handicap en CUI et d'AESH que d'aide administrative indispensable pour le bon fonctionnement des écoles.*

*A quand la création d'un corps d'agents administratifs recrutés et formés par l'Education Nationale ? Le SNUipp œuvre en ce sens auprès du ministère.*

### **Nous joindre :**

Sylvain DUPRAT (AESH collège BAYLE) [sylvaindupratsnesfsu@orange.fr](mailto:sylvaindupratsnesfsu@orange.fr)

tel : 06 74 93 77 62

Bruno LABORDE (PE) école maternelle Mazères

### **SNUipp/FSU 09**

13 rue du lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX  
(1er étage de la Ligue de l'Enseignement)

téléphone : 05 34 09 35 97

mail : [snu09@snuipp.fr](mailto:snu09@snuipp.fr)

*permanence AVS/AESH/AED le lundi de 9h00 à 17h00*

*Pour recevoir nos publications papiers pensez à nous faire parvenir votre adresse professionnelle.*

## **Bulletin d'adhésion au SNUipp 09 Année 2016-2017**

Nom : .....	<i>Je me syndique à la section de l'Ariège du SNUipp afin de contribuer :</i> - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels. - au développement du Service Public d'Education. - au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une Fédération rénovée. La section de l'Ariège du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications éditées par le syndicat. Je demande à la section de l'Ariège du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers de traitements automatisés dans les conditions fixés par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à la section de l'Ariège du SNUipp : <b>13, rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX</b>
Prénom : .....	
Nom de jeune fille : .....	
Situation de famille : .....	
Date de naissance : .....	
Adresse : .....	
.....	
Tél portable : .....	
Tél fixe : .....	
E-mail : .....	
Etablissement d'affectation : .....	Date : .....
.....	Signature : <div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 50px; display: inline-block;"></div>
Fonction: <input type="checkbox"/> AVSi CUI <input type="checkbox"/> AVSco CUI	Paiement par chèque n° .....
<input type="checkbox"/> AVS admin <input type="checkbox"/> AESH	
Montant de la cotisation : <b>22,00€</b>	